

## Commune de Saint Paul Cap de Joux

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

**L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le **9 septembre 2021**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Christian BELAUT, Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Brigitte BILLOUX, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Ernest DURAND, Cédric FABRE, Michèle GUIRAUD, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD.

Excusés : Zalifaou BERNÈS.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 1er juillet 2021
2. Renouvellement de la convention avec Média-Tarn pour le dispositif « Ecole et cinéma »
3. Attribution d'une aide financière individuelle
4. Vente de l'immeuble situé 10-12 Place du Foirail
5. Etude de la proposition d'achat des garages et du terrain attenants situés allée du 8 mai 1945
6. Décision modificative n°2 – Intégration des subventions notifiées
7. Informations diverses

#### **1) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

M. le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **2) Contribution financière municipale annuelle – Opération « Ecole et Cinéma » (2021/53)**

L'action éducative « Ecole et cinéma » va être reconduite pour la 28<sup>ème</sup> année consécutive dans le département du Tarn.

M. le Maire présente les modalités de participation financière à cette opération :

- d'une part, 2.50 € par élève et par séance, à raison d'une séance par trimestre, dont 1 € de « quote-part billetterie » à la charge de la Mairie ou d'une structure délégataire proche de l'école (coopérative scolaire, association de parents d'élèves...)
- d'autre part, 1.50 € par élève et par an versé à l'association Média-Tarn au titre de la contribution financière municipale annuelle (CFMA) établie sur la base des effectifs inscrits à cette opération par l'équipe éducative du groupe scolaire.

M. le Maire propose de renouveler la participation à cette opération pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de participer financièrement à l'opération « Ecole et cinéma » pour l'année scolaire 2021/2022 suivant les modalités présentées ci-dessus,

- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

M. Laurent Vandendriessche n'a pas pris part à cette délibération.

### 3) Attribution d'une aide financière individuelle (2021/54)

M. le Maire présente le dossier de demande d'aide financière transmis par le Travailleur social de la Maison du Département de Puylaurens. Considérant l'urgence de cette demande, il n'a pas été possible de réunir préalablement la commission sociale, ce dossier a été analysé avec les adjoints :

N° dossier	Aide sollicité par le Travailleur social	Avis proposé
D03N°17 EF SM	<u>Aide non remboursable pour le paiement de factures d'électricité</u> 500.00 €	Vu la situation de cette famille monoparentale, il est proposé de prendre en charge la totalité de la dépense.

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition mentionnée ci-dessus, soit :
  - Dossier D03N°17 EF FB : aide non remboursable de 500.00 €
- Demande à M. le Maire de faire procéder au versement de :
  - 500.00 € à la Régie municipale d'électricité de St Paul.

### 4) Crédit-bail immobilier avec M. Abdelkader DOUARA (2021/55)

M. le Maire rappelle que M. Abdelkader Douara souhaite acquérir le bâtiment situé 10-12 Place du Foirail (parcelle référencée section A 1029) pour déplacer son activité de chirurgien-dentiste, ses locaux actuels, sis 3 rue Marguerite de Corneilhan, étant trop exigus.

Le bâtiment accueille actuellement le Centre des finances publiques dont la fermeture est prévue au 31 décembre 2021, et sera libéré le 31 janvier 2022.

M. le Maire précise que M. Abdelkader Douara souhaiterait utiliser la technique du crédit-bail immobilier, opération par laquelle une commune (appelée crédit-bailleur) donne en location pour une longue durée (7 à 20 ans) un bâtiment à une entreprise (appelée crédit-preneur) qui aura la possibilité de devenir propriétaire du bien à l'expiration du contrat de crédit-bail pour un prix fixé à l'avance, dans le cadre d'une promesse de vente.

Ce bien a été évalué à 150 000 € ; M. Abdelkader Douara propose un crédit-bail d'une durée de 10 ans avec un versement mensuel de 1 250 €.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la signature d'un crédit-bail immobilier avec M. Abdelkader DOUARA, chirurgien-dentiste, dans les conditions suivantes :
  - Durée : 10 ans
  - Montant du loyer : 1 250 €/mois
  - Date d'effet : 01 février 2022 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**5) Cession des garages situés allée du 8 mai 1945 (2021/56)**

M. le Maire présente la proposition de M. Wilfrid ANDRIEU concernant son souhait d'acquérir les six garages et le terrain attenant situés allée du 8 mai 1945 pour un montant de 28 000 € l'ensemble.

La surface de cette parcelle, référencée section A 1395 au cadastre, est de 689 m<sup>2</sup>.

M. le Maire précise que les 6 garages sont loués actuellement au prix de 30 €/mois et que l'espace à l'arrière des garages est utilisé pour stocker des matériaux ainsi que les véhicules de la mairie.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- est défavorable à la cession des garages situés allée du 8 mai 1945 sur la parcelle référencée A 1395 au cadastre, la commune ne disposant pas à l'heure actuelle d'un autre espace sécurisé pour stocker les matériaux et véhicules de la mairie ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**6) DM n° 2 – Intégration des subventions notifiées (2021/57)**

M. le Maire propose d'intégrer la subvention notifiée du Département dans le budget 2021 et d'ajuster les prévisions budgétaires pour prendre en compte les investissements suivants :

- Groupe scolaire : pose d'un rideau orientable
- Remboursement de la caution au locataire
- Frais de géomètre

Article - Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>			
1323 - 20006	Subvention d'investissement - Département		22 408,00 €
1641	Emprunt		-16 908,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00 €	
2111	Terrains nus	1 500,00 €	
2135	Installations générales...	3 500,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>5 500,00 €</b>	<b>5 500,00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les crédits supplémentaires comme présentés ci-dessus ;
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

**7) Questions diverses****Maison d'accueil temporaire**

M. le maire rappelle le projet de création de maison temporaire sur le terrain de Cabrilles appartenant à la CCLPA.

Ce projet, porté par la fédération départementale de l'aide à domicile en milieu rural (ADMR), date de 2018 et permettrait de soulager les aidants familiaux en accueillant temporairement les personnes dépendantes dont ils ont la charge.

Une pré étude financière a été réalisée pour s'assurer de la viabilité de celui-ci en 2019 ; la direction serait assurée par le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de l'ADMR de Puylaurens.

L'Agence régionale de santé (ARS) avait alors montré un grand intérêt lors de la visite in situ, toutefois il était nécessaire de dégager 15 lits sur le quota.

Dans l'attente de la décision de l'ARS depuis, elle vient de notifier un avis défavorable au motif que le secteur est suffisamment pourvu pour le moment.

Ce projet bénéficie du soutien du Département et les techniciens pensent qu'il faut le maintenir.

M. le Maire indique avoir sollicité les député et sénateur, Jean Terlier et Philippe Bonnacarrère, pour appuyer la requête de reconsidération de ce dossier.

Il ajoute que ce projet correspond à un besoin social et que la commune dispose d'un fort atout (environnement médical et commerces).

Carole Carnemolla Cousin informe qu'une journée des aidants est organisée le 9 octobre 2021 à l'EHPAD La Grèze.

### **Octobre rose**

Dans le cadre de la campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche, Michèle Prat a proposé d'organiser une journée de sensibilisation sur la commune.

Elle présente les actions qui seront menées :

- Urnes déposées chez les commerçants en les incitant à décorer leur vitrine.
- Organisation d'une journée de sensibilisation (stand avec informations et vente d'objets) le 23 octobre, avec au programme : randonnée jusqu'à Ste Cécile le matin (7 € d'inscription) et pétanque l'après-midi.

### **Groupama**

L'agence de St Paul Cap de Joux fermera à la fin de l'année, en accord avec les correspondants locaux. En contrepartie, il est prévu l'embauche d'un chargé de territoire pour notre secteur.

### **Cantine**

Le contrat avec Occitanie Restauration se termine le 31 octobre 2021, M. le Maire fait part de leurs remerciements pour cette longue collaboration.

Jean-Philippe Mouly informe qu'il a été interpellé sur la différence du prix des repas selon que l'on est habitant de la commune ou pas. M. le Maire répond que le coût réel du repas est d'environ 8,50 € et qu'il est refacturé pour seulement la moitié.

### **Point sur les travaux**

- Reconstruction de l'atelier municipal : retard de l'architecte pour lancer l'appel d'offres.
- Restauration du clocher : terminée, reste à effectuer quelques réglages sur l'horloge. L'angélus du matin a été supprimé. Un relevé des inscriptions sur les cloches a été fait durant leur exposition dans la salle des conférences.
- Enfouissement rue de Belgique : réalisé par la Cegelec. Chantier retardé de janvier à mai, entretemps la fibre avait été installée en aérien en avril. La fibre va être déplacée dans les fourreaux par Cegelec.
- Place du foirail : le gros mât d'éclairage public va être déposé. Prévoir de réaménager le terre-plein central qui demande beaucoup d'entretien.
- Place du Théron : infiltration d'eaux usées dans le lavoir, certainement liée aux travaux d'enfouissement. ENEDIS a été contacté (passage de la ligne 20 000 volts).

### **CCLPA**

Christine Valéro rend compte :

- Démission de M. Claude Alba, maire de Fréjeville et président de la commission « OM & Environnement ».

- Instauration du Droit de préemption urbain, entre autres sur la parcelle ZA 874 et pour partie sur la parcelle ZA 101 afin de permettre la création d'un sentier de promenade longeant la rivière Agout sur la commune de St Paul Cap de Joux.
- Adoption du règlement intérieur de la CCLPA.
- Modification du périmètre des zonages de perception de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : suppression de la collecte individuelle sur la commune de Lautrec. Seules les communes de Damiatte, Saint Paul Cap de Joux et Vielmur restent en porte à porte.
- Aquaval : projet de chauffer l'eau des bassins (baisse de fréquentation cet été, 50%, liée au temps et au passe sanitaire).
- Urbanisme : un travail est engagé sur les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Sur le marché initial il était prévu la réalisation de 15 OAP, or à la suite du zonage 122 secteurs nécessitent la réalisation d'OAP. Un avenant au marché a été conclu avec le bureau d'études ATU.

#### **Venue du Député, Jean Terlier**

M. Terlier vient en visite le jeudi 14/10, une rencontre avec les commerçants et des représentants de la vie associative est prévue.

#### **Venue du 1<sup>er</sup> Ministre, Jean Castex**

M. Jean Castex vient dans le Tarn, le samedi 25/09 pour annoncer très probablement le nom du futur concessionnaire de l'autoroute Castres-Toulouse.

Le séminaire des Maires prévu à la CCLPA ce jour-là a été reporté.

#### **Manifestations**

M. le Maire fait un point sur les manifestations :

- les fêtes du village et le marché nocturne ont eu lieu et ont connu un grand succès.
- le feu de la St Jean, le vide-grenier et le concours de pétanque n'ont pas été organisés en raison des contraintes liées au contexte sanitaire.
- le comité des fêtes envisage de refaire la soirée « tartifête ».
- la fête de la courge est annulée, une vente des courges des jardins partagés est prévue le mardi 12 octobre.
- le Nadalet reprend, plusieurs représentations seront organisées sur notre territoire en décembre.
- la réunion des lotos et manifestations a été organisée, 2/3 des associations étaient présentes.
- Contes en Balade : spectacle "Le Cri d'Amour de l'Huître Perlière" le 29 septembre dans la salle des fêtes.

#### **Association de pêche**

L'association souhaiterait avoir un accès aux berges de Cabrilles pour créer des postes de pêche et ainsi organiser des compétitions départementales et régionales dans les années à venir. En contrepartie, l'association aménagerait et entretiendrait ce lieu.

M. le Maire précise que préalablement il faut s'assurer qu'il y ait suffisamment de place pour créer deux places de stationnement.

#### **Remerciements**

M. le Maire fait part des remerciements de l'ancienne Directrice d'école, Michèle Prat, pour le cadeau offert par la commune à l'occasion de son départ à la retraite.

Fin de la séance.

